

Règlements de la Société de 1789 et liste de ses membres

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Règlements de la Société de 1789 et liste de ses membres. 1790.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

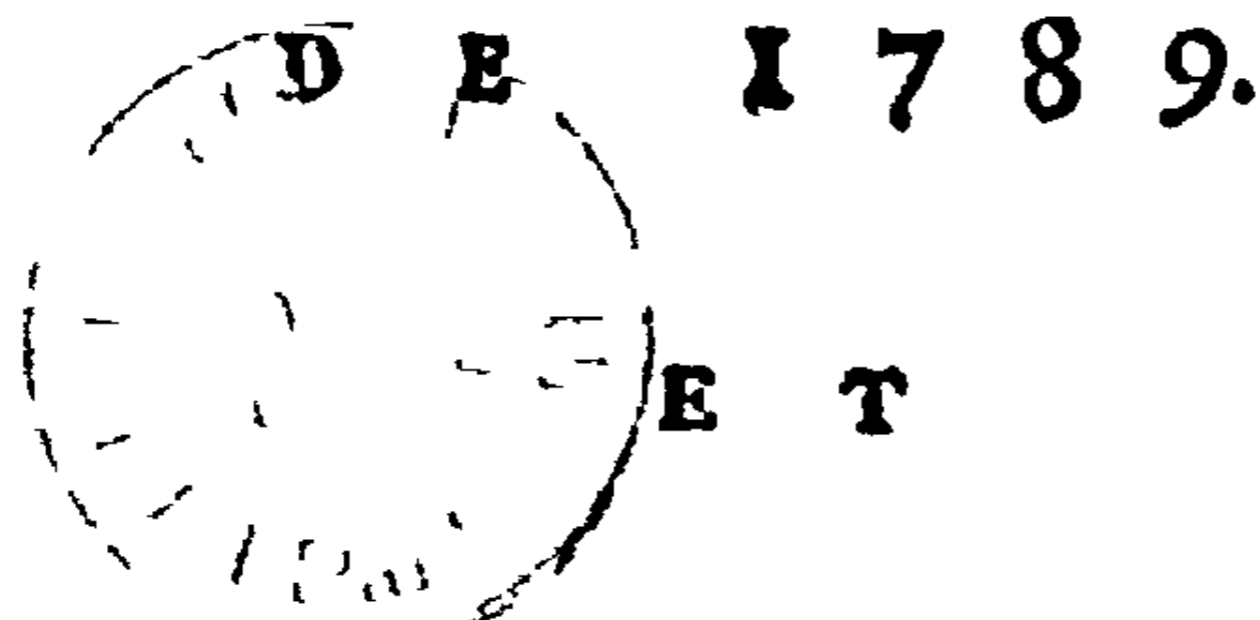
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

T 7⁴⁰
L 10 2403
A.

REGLEMENS

DE

LA SOCIÉTÉ



LISTE DE SES MEMBRES.

A PARIS;

De l'Imprimerie de LÉJAY fils, rue de
l'Echelle Saint-Honoré.

1790,

AVERTISSEMENT.

LA Société de 1789 , en publiant ses réglemens particuliers , croit devoir rappeler les principes et le vrai but de son institution ; c'est pour cela qu'elle a jugé convenable de faire précéder ces réglemens par le prospectus de son journal , où ces objets fondamentaux sont suffisamment indiqués.

IL est, pour les individus, un art d'assurer et d'augmenter leur bonheur : il a consisté jusqu'ici dans la philosophie morale, que les anciens portèrent à une sorte de perfection.

Il doit exister aussi, pour les nations, un art de maintenir et d'étendre leur félicité : c'est ce qu'on a nommé *l'art social*.

Cette science, pour laquelle travaillent toutes les autres, ne paroît pas avoir été encore étudiée dans son ensemble. L'art de cultiver, l'art de commercer, l'art de gouverner, l'art de raisonner même, ne sont que des parties de cette science ; elles ont pris chacune à part une sorte d'accroissement ; mais, sans doute, ces membres isolés ne parviendront à leur développement complet que lorsqu'ils auront été rapprochés, et qu'ils formeront un corps bien organisé.

Réunir tant de matériaux épars et inconsistans , rechercher dans les sciences économiques leurs rapports mutuels , et sur-tout la liaison commune qu'elles peuvent avoir avec la science générale de la civilisation , tel est l'objet de l'*art social*.

Ce n'est ni un , ni plusieurs hommes , ni même une seule nation , c'est le concert des peuples qui peut assurer à cet art des progrès efficaces ; mais ces progrès seront moins lents , dès que tous les esprits suivront partout un ordre de travail constant et uniforme.

Il faut donc créer cette méthode commune. Or , avant qu'elle soit fixée , perfectionnée et généralement adoptée , il étoit naturel que les bases en fussent posées par une association , qui , communiquant à d'autres sociétés semblables , les principes et l'esprit qui l'animent , pût , ainsi

qu'elles , rallier à des systèmes pareils les divers travaux de tous les hommes éclairés , en quelque lieu qu'ils existent , et qu'ils veillent pour le bien de l'humanité.

Tel est le plan sur lequel s'est formée la Société de 1789.

Elle a pensé qu'on avoit jusqu'à présent retiré trop peu d'avantages de ces instrumens de communication, par lesquels nous pouvons nous rendre si supérieurs aux anciens , et qui doivent étendre le commerce de la pensée comme celui de toutes les autres richesses du globe. Elle a donc voulu multiplier entre les nations les échanges réciproques des connoissances humaines.

C'est pour cela qu'une partie essentielle de son institution est une correspondance suivie avec toutes les sociétés et tous les individus , tant nationaux qu'étrangers , qui voudront

coopérer à une si noble entreprise.

Ainsi, la Société de 1789 doit être considérée comme un centre de correspondance pour tous les principes généraux, et non pas comme un foyer de coalition pour des opinions particulières. Ce n'est ni une secte ni un parti, mais une *compagnie* d'amis des hommes, et, pour ainsi dire, d'*agens* du commerce des vérités sociales.

Développer et répandre les principes d'une constitution libre, est sans doute le premier devoir d'une institution qui date de l'époque de la liberté françoise : la société de 1789 sera fidelle à ce devoir. En même tems que ses travaux se dirigeront vers son principal but, qui est la recherche des principes et des moyens de perfectionnement, de l'*atq* *social*, elle consacrerá aussi ses veilles à faire une heureuse application de ces principes à la constitution et à la félicité nationale.

Pour remplir ces différentes vues , le premier moyen devoit être la publication d'un journal , qui ne fût point une collection de nouvelles , de faits et de pièces , mis au jour sans choix et sans liaison , à mesure qu'ils se présentent ; mais plutôt un recueil de mémoires sur les diverses parties , et sur-tout l'ensemble de l'économie sociale , ou même d'observations sur les événemens qui intéressent les principes et les progrès de cette science , aussi nouvelle qu'elle est étendue.

Le journal de la Société de 1789 a été conçu dans cette idée. Il sera divisé en cinq chapitres , dont les titres différens indiquent les divers objets.

C H A P I T R E P R E M I E R ;

Art social.

Ce chapitre contiendra des dissertations, des mémoires, des remarques sur les principes des constitutions, des corps législatifs, des gouvernemens, des administrations, sur l'agriculture, le commerce, les finances, l'enseignement public, sur les loix et les tribunaux ; enfin sur tous les élémens du système social, et sur leur accord avec le voeu de la nature et le bonheur des hommes.

C H A P I T R E I I.

Correspondance nationale.

On y rendra-compte des travaux des différentes sociétés patriotiques, ainsi que des établissemens publics qui se formeront dans tous les départemens du royaume. Les difficultés qui se présenteront dans l'exécution

des loix qui vont régir la France ; soit relativement à l'organisation actuelle du royaume , ou sous tout autre rapport , y seront exposées , discutées , et on essaiera de les résoudre , d'après les principes constitutifs du nouveau droit public françois , et surtout d'après les règles invariables puisées dans la nature des choses et dans les droits des citoyens.

C H A P I T R E I I I .

Correspondance étrangère.

Les principaux événemens politiques qui intéressent les deux hémisphères , les traités , les forces respectives et les vues présumées des puissances ; la situation actuelle , tant intérieure qu'extérieure , des différentes nations , sur-tout leur avancement dans l'art social ; l'utilité et les dangers de leurs institutions particulières y seront présentés , en con-

sidérant les intérêts des gouvernemens, sur-tout dans leur rapport avec l'intérêt des gouvernés, et les relations des cabinets dans leur influence sur le bonheur ou le malheur des peuples.

C H A P I T R E I V.

Assemblée nationale.

Sans s'astreindre à la marche de ses travaux, on en donnera les résultats les plus importans, on en développera les principes, soit en présentant, par une analyse rapide, le tableau de la discussion contradictoire, soit en expliquant l'esprit des décrets par de nouvelles considérations.

C H A P I T R E V.

Variétés:

Une notice des ouvrages utiles dans toutes les langues, les encouragemens

à donner aux arts et aux talens, en France et chez l'étranger, la description et le dessin des machines et des découvertes les plus remarquables; enfin différens morceaux de morale ou de philosophie, où le précepte sera revêtu des formes et des couleurs de l'imagination, entreront dans ce chapitre. On y proposera aussi quelquefois des questions sur divers points de législation et d'économie politique: on publiera, soit en détail, soit par analyse, les diverses opinions propres à répandre la lumière sur ces questions.

REGLEMENS.

ARTICLE PREMIER,

Composition de la Société.

LE nombre des membres de la Société n'excédera point celui de six cent soixante, leurs noms seront inscrits sur un tableau qui sera déposé dans le salon de l'assemblée.

ART. II.

Admission.

On ne pourra être reçu dans la Société qu'au scrutin. Pour y être admis, il faudra être présenté par un des associés, et appuyé par quatre; une liste sur quatre colonnes offrira le nom et la demeure de l'aspirant, la signature du présentateur et celle des répondans. Les noms des candidats seront numérotés dans l'ordre où ils auront été inscrits sur la liste.

Scrutin.

Le scrutin n'aura lieu que pendant huit mois de l'année, du premier novembre au premier juillet suivant. La liste sera fermée le 20 de chaque mois par la signature d'un des Commissaires de la Société, et le scrutin ouvert le premier dimanche du mois suivant, ne sera clos que le lundi à 7 heures du soir.

Mais pendant l'année 1790 seulement, il sera dérogé à cette règle, et il pourra se faire deux présentations et deux scrutins par mois, les premiers dimanches de chacune des deux quinzaines ; en observant toujours de fermer les listes de manière à laisser un intervalle de dix jours entre leur clôture et le scrutin.

Pour procéder à ce scrutin, chaque membre de la Société, en inscrivant

son nom sur un registre tenu à cet effet, recevra du concierge un bulletin datté, signé d'un commissaire, et partagé en deux colonnes, en tête desquelles seront d'un côté le mot *admission*, et de l'autre le mot *rejection*. Les membres votans inscriront sur l'une ou l'autre de ces deux colonnes, le No. désignatif des candidats qu'ils voudront rejeter ou admettre. Les bulletins seront déposés dans une boîte qui ne sera ouverte qu'au moment déterminé par ce règlement.

L'ouverture et le dépouillement du scrutin seront faits par trois commissaires; ils annulleront tout bulletin qui contiendrait deux fois le même n^o.

Tout candidat qui ne réunira pas en sa faveur les 9 dixièmes des votes positifs ne sera point admis; mais il pourra être présenté de nouveau, jusqu'à deux fois dans la même année.

Cottisation.

La cottisation des membres de la société sera de trois louis par année. Chaque membre paiera de plus pour une fois seulement deux louis pour deniers d'entrée. Chaque membre admis dans la société sera tenu de réaliser sa cottisation dans l'espace d'un mois pour tout délai, sinon il sera présumé avoir renoncé à la Société, et il ne pourra plus être admis qu'après un nouveau scrutin.

Les membres reçus avant le mois de novembre de l'année 1790, renouvelleront leur cottisation avant la fin de l'année; mais les membres reçus postérieurement au mois d'octobre ne seront tenus à payer leur cottisation que pour l'année 1791.

Dans les années qui suivront celle-ci, les membres reçus avant le mois

de juin, renouvelleront leur cottisation avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante, et les membres reçus aux scrutins de novembre et de décembre, ne seront obligés de payer que pour l'année qui suivra celle de leur réception.

Ceux qui n'auront pas réalisé la cottisation ou le renouvellement au 31 décembre, seront censés avoir renoncé à la société, et leur nom sera rayé du tableau; mais ceux qui auront été malades ou absents pourront se faire réintégrer dans la Société sans nouvelle présentation, en payant la cottisation de chacune des années qui se seront écoulées depuis leur radiation.

A R T. V.

Scrutin d'épreuve.

Il sera fait tous les ans un scrutin

d'épreuve , à l'effet d'exclure de la société les membres qui pourroient ne pas lui convenir.

Le jour de l'ouverture et de la clôture de ce scrutin sera déterminé dans l'assemblée générale qui se tiendra le premier dimanche de décembre.

Ceux qui voudront y prendre part recevront du concierge, en inscrivant leur nom sur le registre, un billet datté et signé d'un commissaire, sur lequel sera imprimé le mot *exclusion*. Chacun pourra écrire sur son bulletin le numéro du tableau des membres de la société, correspondant au nom de celui qu'il voudra exclure, et il déposera son bulletin dans la boîte du scrutin. Il sera nommé au scrutin quatre commissaires chargés de ce dépouillement ; lesquels, avant d'y procéder, compteront les bulletins : si leur nombre n'excède pas la majorité de la société, ils les brûleront et en donneront

leur déclaration par écrit à la société. Cette déclaration servira de preuve que la majorité de la société ne veut point faire usage de ce scrutin.

Mais si les bulletins excèdent la majorité de la société, les commissaires en feront le recensement, et dans le cas où quelques numéros réuniroient les neuf dixièmes des votes, ils les inscriront sur une feuille qu'ils signeront; si au contraire aucun n^o. ne réunit les neuf dixièmes des votes, les commissaires en donneront à l'assemblée une déclaration qu'ils signeront. Dans tous les cas les scrutateurs garderont le plus profond secret sur le scrutin, et brûleront les bulletins avant de se séparer.

A R T. V I.

Administration intérieure.

La Société, pour son administration intérieure, pour la direction des dé-

épenses, pour la police ordinaire du local, et la régularité du service, nommera au scrutin un comité composé de 12 commissaires et d'un trésorier. Les commissaires seront renouvelés par moitié tous les ans. Le trésorier sera nommé à la même époque, et pourra être continué pourvu qu'il ait rendu son compte.

Quatre de ces commissaires seront toujours en activité, et leurs noms inscrits sur un tableau particulier, exposé dans le salon d'assemblée.

Ces commissaires procurent à la Société les journaux, les ouvrages périodiques et les livres nouveaux que l'opinion publique distinguera. Et dès qu'il se trouvera des fonds libres, ils y joindront les bons ouvrages, relatifs aux travaux que la société se propose.

Les commissaires veilleront sur tout ce qui compose la bibliothèque de la Société.

Le comité accordera ou refusera à son gré les demandes qui seront faites par les membres de la société sur divers objets, à moins que ces demandes ne soient signées par 15 personnes, auquel cas les commissaires seront tenus de prendre le voeu de l'assemblée générale.

Chaque semaine, les commissaires seront tenus de se réunir le jour qui sera convenu. Le président ou trois d'entr'eux pourront, lorsqu'ils le jugeront utile, convoquer le comité entier en assemblée extraordinaire,

A R T. V I I.

Comptabilité.

Toutes les dépenses seront arrêtées au comité, qui ne pourra rien statuer s'il n'est composé de trois membres au moins.

Le trésorier rendra son compte tous les ans, au commencement de mai,

aux douze commissaires. Lorsque la vérification en aura été faite par eux, ce compte sera exposé dans le salon d'assemblée, au plus tard le 10 mai, et 15 jours après il sera appuré dans une assemblée générale convoquée à cet effet.

A R T. V I I I.

Travaux de la Société.

Pour concourir aux travaux qui forment le but véritable de son institution, la Société est partagée en trois sections.

1^o. Celle du *journal*. Les objets qu'elle embrasse ont été développés dans son prospectus.

2^o. Celle de *correspondance*. Elle correspond au nom de la Société 1789, avec les personnes ou les autres sociétés, qui auront témoigné le desir de lier et d'entretenir avec elle ce commerce de fraternité et d'instruc-

tion : lesquelles personnes et sociétés devront être expressément agréées dans une assemblée générale sur le rapport du directoire de la section.

3°. Celle d'encouragement. Elle a pour objet de rechercher toutes les inventions utiles au progrès de l'art social, et d'encourager celles qui se font dans toutes les sciences, de recueillir toutes les idées relatives aux établissemens publics, soit de bienfaisance, soit d'éducation, enfin d'observer, de réunir et de propager tout ce que l'esprit humain peut imaginer pour le perfectionnement de l'homme.

A R T. I X.

Sections et Directoires.

Chacun des membres de la Société sera tenu de s'inscrire dans l'une de ces trois sections; chacune d'elles ainsi

formée ; nommera à la pluralité et au scrutin¹, douze membres pour composer son directoire.

L'élection des membres du directoire se fera tous les six mois, mais les mêmes personnes pourront être continuées.

Celui de ces membres qui aura réuni le plus de voix, sera président de la section ainsi que du directoire ; il sera remplacé en son absence par celui qui après lui aura eu un plus grand nombre de voix.

Ces présidens convoqueront les sections. Ils seront dépositaires des papiers appartenans à la section ; ils devront demander aux commissaires de la Société les fournitures et autres choses qui seront nécessaires, et seuls ils pourront donner des ordres aux commis.

Les membres des sections pourront assister aux séances des directoires avec voix consultative.

Le plan pour l'exécution des travaux confiés à chaque section, devra être agréé par l'assemblée générale de la Société.

A R T. X.

Assemblée Générale et Président.

A l'assemblée générale appartient le droit de statuer sur les intérêts de la Société, et de régler ses travaux. Les comités et les sections n'agissent qu'autorisés par elle.

L'assemblée générale se tiendra tous les dimanches à six heures du soir. Elle ne sera réputée telle, que lorsqu'elle sera composée de plus de 40 membres. Elle entendra les rapports des commissaires de la Société, et des divers directoires, ainsi que les propositions des membres de la Société, sur lesquelles elle délibérera, si elle le juge convenable.

Elle nommera tous les 15 jours un
président

président et trois secrétaires ; ceux-ci rédigeront les délibérations, et les signeront à rès le président.

Le président ouvrira les séances, et dans les discussions qui pourront s'établir, il posera les questions, donnera la parole, prendra les voix, et généralement observera et fera observer les règles ordinairement suivies dans les assemblées délibérantes.

Mais dans les questions générales de tout genre sur lesquelles la société a décidé qu'on n'iroit point aux voix, elle a aussi arrêté qu'elle ne se priveroit point d'entendre l'opinion de son président, et qu'il pourroit prendre la parole dans ces sortes de discussions.

A R T. X I.

Les salles qui composent le local de société seront ouvertes tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à minuit.

Tous les membres pourront y faire la lecture de tous les journaux et de tous les livres qui forment la bibliothèque de la société.

Mais aucunes de ces feuilles, aucuns de ces volumes ne pourront être prêtés ni emportés hors des salles.

Les membres des sociétés correspondantes , ou même les correspondans particuliers de la société de 1789 qui se trouveront momentanément à Paris , pourront , en se faisant reconnoître par les commissaires , fréquenter la société pendant la durée de leur séjour , pourvu qu'elle n'excède pas trois mois.

A R T. X I I.

Le présent règlement sera imprimé, et un exemplaire en sera remis à chacun des membres de la société.

Aucun des articles qui le compo-

sent ne pourra être changé ; aucun autre ne pourra être ajouté, si ces changemens ou additions n'ont été arrêtées dans une assemblée générale convoquée extraordinairement pour cet objet ; et dans ce cas, les articles changés ou ajoutés devront être imprimés à part et distribués à tous les membres de la société.

VANDERMONDE,
DUVILLARD,
GANILH,

} Commissaires!

LISTE DES MEMBRES.

MESSIEURS,

ABBEMA, *rue neuve des Mathurins* ;
N. 48.

Agasse, *rue Pavée Saint-André-des-
Arts*, N. 12.

Albisson, *rue neuve des Capucines*.

Alexandre, *hôtel du Roi, au Carrouzel*.

Amelot, *rue neuve des Mathurins*.

André, *rue de Richelieu*, N. 91.

Anson, *rue de Bracq*.

Artaud, *Palais-Royal*, N. 59.

Auguste, fils, *Place du Carrouzel*.

Autran, *Place des Victoires*.

Baert , *Palais-Royal* , N. 98.

Bailly , *hôtel de la Mairie*.

Barbantane , *au Palais-Royal*.

Barère , *rue des Filles Saint-Thomas*.

Barrin , *rue de Touraine au Marais* ,
N. 3.

Bassoncourt , *rue de Grammont* , N. 5.

Baudoin , *rue du Foin Saint-Jacques* ,
N. 31.

Baux , *rue Traversière* , N. 40.

Beauchesne , *rue et Ecuries de Mon-*
sieur.

Beauharnois , *rue des Petits-Augustins* ,
N. 33.

Beaumé , *rue Thevenot* , N. 8.

Beaumetz , *rue Saint-Honoré* , N. 45.

Benard , *cour de l' Arsenal*.

Benfield , *rue de hôtel et l' Université*.

Berard , l' aîné , *rue de Grammont* ,
hôtel de la Compagnie des Indes.

Berard , le jeune , *rue de Grammont*.

Bergerot , *hôtel des Fermes*.

- Bergon , *rue de la Michodière*, N. 9.
Bidermann , *rue des Jeûneurs*, N. 3.
Biencourt , *rue Neuve des Petits-Champs*, N. 49.
Bitaubé , *rue Sainte-Anne*, N. 62.
Blin , *quai de l'École*, N. 11.
Bion , *rue de Grenelle S. Germain*.
Blondel (Antoine) *rue Sainte-Avoye*.
Blondel , *rue des Vieux-Augustins*,
N. 26.
Bodkin Fitz-Gerald , *rue Saint-Dominique*,
près celle d'Enfer.
Boetzelaire , *rue Faubourg Poissonnière*,
N. 159.
Boyd , *rue de Grammont*, N. 9.
Bullion , *rue de l'Université*, N. 137.
Broussonnet , *rue des Blancs-Manteaux*,
N. 20.
Bruis , *rue de Richelieu*, N. 39.
Bry , *rue Neuve des Petits-Champs*.
Bourgoing , *rue des Filles S. Thomas*,
hôtel d'Angleterre.
Boursier , *rue Beaurepaire*, N. 23.

- Brantsen , *rue d' Faulbourg Poissonnière , près la rue Berger.*
- Brissot , *rue de Grétry , N. 1.*
- Broglie , *rut S. Dominique , N. 42.*
- Broglie , *rue de Varennes , N. 66.*
- Brousse , *rue des Quatre-Fils.*
- Bouillard , *rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.*
- Bouillon , *quai Malaquais.*
- Boulogne , *au Palais-Royal , N. 9.*
- Bost , *rue des Deux-Portes St.-Sauveur.*
- Boscheron , *rue Pavée Saint-André-des-Arcs.*
- J. B. Boscary , *rue Feydeau.*
- Boscary , *rue Feydeau , N. 14.*
- Bory , *quai Conty , N. 6.*
- Boissy , *rue de l'Université , N. 10.*
- Bondeville , *rue Vivienne , N. 16.*
- Bonfils , *place des Victoires , N. 3.*

C.

Cabanis , *place Vendôme* , N. 8.

Caffin , *rue S. Jacques*.

Gaille , *rue de Tournon* , N. 6.

Caillaut , *rue*

Cannac , *faubourg S. Martin* , N. 40.

Canonville , *rue du Pot-de-fer*.

Canuel , *Chaussée d'Antin*.

Capellen , *rue du Marché* , *faubourg Saint-Honoré*.

Carré , *au Palais Royal* , N. 156.

Castellane , *rue d'Anjou* , *faubourg St.-Honoré*.

Cavailhès , *rue des Fossés Montmartre* ,
N. 30.

Cazaux , *hôtel de Bourbon* , *rue Croix-des-petits-Champs*.

Certain , *rue Neuve Saint-Eustache* ,
N. 28.

Chabot , *hôtel de la Rochefoucauld* , *rue de Seine Saint-Germain*.

Champfort , *au Palais-Royal* , N. 18.

Chanlaire, *rue Geoffroy-l'Angevin*,

N. 25.

Chapellier, *hôtel des Princes, rue de Richelieu,*

Charpentier, *rue des Filles du Calvaire.*

Charrin, *rue Sainte-Anne, N. 60.*

Charton, *Isle S. Louis.*

Charton, *au Temple.*

Château-Giron, *hôtel Montmorency, Chaussée d'Antin.*

Chaudot, *rue Platrière.*

Chauveau, *à Passy, près les Eaux.*

Chauvelin, *rue de Trudon, hôtel d'Amécourt.*

Chauvet, *rue du Chaume,*

Chenneviere, père, *rue*

Chénier, *rue de Corneille.*

Chenier, *en Angleterre.*

Cheret, *rue Saint-Germain-Lauxerrois, N. 3.*

Clavier, *rue des Tournelles, N. 36.*

- Clives, *rue Jacob, hotel de Bourbon.*
- Colomb, *Boulevard d'Antin, près le
dépôt.*
- Collot, *hotel de la Chine, rue de Ri-
cheliou.*
- Comeyras, *rue de Clery, N. 73.*
- Comteval, *rue de Richeliou, N. 73.*
- Condorcet, *hotel de la Monnoie.*
- Copineau, *rue Fromenteau, N. 16.*
- Cottin, père, *Chaussée d'Antin, N. 6.*
- Cottin, fils, *Chaussée d'Antin, N. 6.*
- Cretet, *rue de Richeliou, N. 115.*
- Caillon, *rue de la Ville-l'Evêque.*
- Crillon, *place Louis XV.*
- Custine (de) *rue du Faubourg Saint-
Honoré, N. 102.*

D.

Dacier, *rue de Chabanois*, N. 18.

Dampiere, *rue Sainte-Avoye*, près la
rue Sainte-Anne.

Dangirard, *cul-de-sac Taitbout.*

Dantonay, *rue Guénégaud.*

Daoust, *rue du faubourg Montmartre*,
N. 17.

Darblay, *rue de Bourgogne.*

D'Argenson, *rue de Bourbon*, près celle
du Bacq.

Dartagnan, *rue*

Dartenai, *rue de Richelieu*, près le
Boulevard.

D'Aubusson, *rue des Marais Saint-*
Germain.

D'Aumont, *rue de Caumartin.*

David, *rue des Frondeurs*, hotel de
Montpensier.

Decretot, *rue Neuve des Bons-Enfants*,
N. 7.

Dedrée, *rue du Colombier*, hotel du
Parc-Royal.

Degruyère , *rue des Fontaines* , N. 9.

Delaage , *rue Grange-Batelière*.

Delaitre , *hotel de Bretonvilliers* , *Isle
aint-Louis*.

Delarue , *rue de Provence* , *près la
Chaussée d'Antin*.

Deleon , *rue de la Harpe* , N. 20.

Démeunier , *rue Sainte-Anne*.

Depinay , *rue Saint-Honoré* , *vis-à-vis
les Capucins*.

Depont , *rue des Filles St.-Thomas*.

Deprez , *place Vendôme* , N. 23.

Deschapelles , *rue de Montmorency* ;
N. 8.

Desfaucherets , *rue de Paradis*.

Desmottes , *hotel de la Fayette*.

Desmousseaux , *place du Chevalier-du-
Guet*.

Desprades , *rue Croix - des - petits-
Champs* , N. 55.

Desrenaudès , *rue des Jacobins* , *hotel
d'Hambourg*.

Devins-Fontenay , *Isle Saint-Louis*;

Deymar ; *rue Taitbout, hotel de Ceres-
reste.*

Dionis du Séjour , *rue Sainte-Avoye.*

Doazan , père , *rue Saint - Honoré ,
près l'hotel de Noailles.*

Doazan , fils , *rue Saint-Honoré , près
l'hotel de Noailles.*

Dosfant , *quai de l'Ecole.*

Dubignon , *rue Notre-Dame-des-Vic-
toires , N. 25.*

Duchâtelet , *quai Malaquais , hotel de
la Brisse.*

Duchemin , *cloître Saint-Merry.*

Ducoulmier , *rue Coqhéron.*

Dufresne de Saint-Léon , *au Contrôle.*

Dufresne , *rue Villedot , N. 13.*

Dufresnoy , *rue Vivienne.*

Dumouchel , *au Collège de la Marche ,
montagne Sainte-Genevieve.*

Dupaty , *rue de Gaillon , N. 9,*

Dupont de Nemours , père , *rue du
Petit - Musc , N. 17.*

Dupont , fils aîné , *rue du Petit-Musc ;
N. 17.*

Dupont, fils cadet, *rue du Petit-Musc*,
N. 17.

Duquesnoy, *rue des Gourdes*, à Chaillot.

Durand, fils, *hotel de Bretonvilliers*.

Duroveray, *rue l'Evêque*; N. 1.

Dutour, *rue du Faubourg St.-Martin*;
N. 57.

Duvernay, *rue Sainte-Anne*, N. 60.

Duveyrier, *rue Saint-Jacques*, N. 41.

...

E.

Emmery, *rue d'Anjou*, faubourg St.-
Honoré.

F.

Fargès, *rue de l'Université*;

Fenouillot, *rue Favart*

- Fergusson, *rue de Grammont*, N. 9.
Fery, *rue Saint - Dominique*, hotel
d'Aguesseau.
Feuillet, *rue de Seine.*
Fontenay, *hotel de Bouillon*, quai
Malaquais.
Fontenilles, *rue du Faubourg Saint-*
Honoré, N. 65.
Fornier, *rue des Jcûneurs*, N. 6.
Francklin, *rue Coqueron*, hotel de la
Dauphine.
Freminville, *aux Invalides.*
Foujols, *rue Saint-Thomas-du-Louvre*,
hotel de la Prévoté.
Fulchiron, *rue Sainte-Anne*, N. 105.

G.

- Gallier, *rue Bourbon-villeneuve*, près
celle Saint-Claude.

Gallois, *rue du Cimetière-Saint-André*

Ganilh, *rue du Bouloy, N. 49.*

Garat jeune, *rue de Louis-le-Grand.*

Garnier, *rue des Vieilles-Etuves.*

Gautier, *rue des Capucines, N. 21.*

Gay, *rue de Richelieu, hôtel de Talaru.*

Geélvinck, *rue Neuve-des-Mathurins,
chaussée d'Antin.*

Geoffroy, *rue des deux Portes Saint-
Jean.*

Gerardin, *rue de Grammont, vis-à-vis
celle de Chabanois.*

Germain, *rue Sainte-Anne, N. 105.*

Ginoux, *rue de Richelieu, vis-à-vis la
fontaine.*

Girardin, *rue Sainte-Anne.*

Girardot, *hôtel Colbert, rue Vivienne.*

Girardot, *Chaussée d'Antin, N. 6.*

Godard, *rue des Blancs-Manteaux,
N. 56.*

Goddin, *Palais Royal, N. 100.*

Gombaut, *rue de Grammont, au coin
de celle de Menard.*

Gouvernet , *hôtel de la guerre , rue Grange-batelière.*

Gouvion , *Cour des Princes , aux Thuilleries.*

Gramont , *rue Saint-Honoré , hôtel de Noailles.*

Grand , *rue Neuve-des-Capucines.*

Grand , fils , *rue Neuve-des-Capucines.*

Grandmaison , *rue St-Honoré , N. 444.*

Granger , *rue Sainte-Anne , N. 106.*

Granvelle , *rue Saint-Nicolas , Chaussée d'Antin.*

Grave , *rue Saint-Dominique , à Saint-Joseph.*

Greffulhe , *rue Bergère , N. 16.*

Grenus , *Boulevard Montmartre , vis-à-vis le pavillon chinois.*

Grivel , *rue Sainte-Anne , N. 105.*

Grouchy , *rue d'Anjou , faubourg Saint-Honoré , N. 123.*

Grouvelle , *rue Neuve - des - petits - Champs , N. 83.*

Guerchy , *rue Saint-Dominique Saint-Germain , N. 95.*

Guillotín, *rue Croix-des-petits-Champs.*

Guiraudet, *rue de Tournon*, N. 2.

Guirault, *rue Saint-Dominique*, hôtel
d'Aguesseau.

H.

Haller, *rue d'Artois*, N. 22.

Hassenfratz, *rue des Bourdonnois.*

Hebray, *rue Saint-Dominique.*

Hesse, *rue de Verneuil.*

Heyden, *Palais Royal*, N. 164.

Hogguer, *rue d'Artois*, N. 22.

Huber, *rue Notre-Dame-des-Victoires*,
hôtel de l'Europe.

Hurel, *rue Sainte-Avoye*, N. 20.

Huskisson, *rue du Sépulchre*, N. 28.

(43)

J.

- Jaucourt , *rue de Varennes* , N. 81.
Jauge , *Chaussée d'Antin* , N. 6.
Jaume , *rue Traversiere* , N. 21.
Junca , *rue Neuve-St-Eustache* , N. 14.
Jullien , *rue des Marais* , *faubourg St-Germain* , N. 4.

K.

- Ker , *rue de Grammont* , N. 9.
Keralio , *rue de Grammont* , N. 17.
Kersain , *à la Comédie Italienne.*

L.

- Labarbée , *rue Croix-des-petits-Champs* ,
N. 59.
Labhard , *rue de Cléry* , N. 38.

- Lablache , *Chaussée d'Antin* , N. 15.
Labourdonnaye , *rue des petits Augustins* , *hôtel d'Orléans*.
Lacepède , *au Jardin du Roi*.
La Chapelle , *au Louvre*.
Lacolombe , *hôtel de la Fayette*.
Lacôte , *rue du Cherche-midi* , *en face de celle du Regnard*.
Lacoste , *rue de Caumartin*.
Lacretelle , *rue Feydeau* , N. 18.
La Fayette , *rue de Bourbon* , *faubourg Saint-Germain*.
La Freté , *Chaussée d'Antin* , *près la barrière* , N. 52.
Lafond , *rue Croix-des-petits-Champs* ; N. 74.
Lagervezais , *rue Traversière* , *hotel de Malthe*.
Lalanne , *rue Vivienne*.
Lamande , *rue de Richelieu*.
Lallemand , *rue de Bourbon-Saint-Germain* , N. 96.
Lamarck , *rue du faubourg Saint-Honoré* , N. 34.

Lametherie , *rue Saint-Nicaise* , N. 10.

Langlez , *Place Dauphine* , N. 10.

Larive , *au gros Caillou*.

Laroche , *rue Poissonnière* , N. 1.

La Rochefoucauld , *rue de Seine*.

La Rochefoucauld , *rue de Varenne* :

La Rochefoucauld , *rue de Varenne*.

La Rochefoucauld , *rue de Cléry* , hôtel
de Chastulé.

La Rochette , *rue des Vieux-Augustins* ,
N. 26.

La Trémouille , *rue Saint-Dominique-
Saint-Germain*.

Lavalette , *Place Vendôme* , N. 6.

Lavoisier , *à l'Arcenal* , cour des salpê-
tres.

Lazoski , *rue de Varenne*.

Lechapellier , *rue Favart*.

Lecoq , *rue de la Michodière* , N. 7.

Lecouteux , l'aîné , *rue de Richelieu* ,
près le Boulevard.

Lecouteux , *Place Vendôme* , N. 16.

Lecouteux de Canteleux.

Lecouteux de la Noraye , *rue Montorgueil.*

Lefaucheux , *à l'Arcenal.*

Lehoc , *hôtel du Coq , Chaussée d'Antin.*

Lepousseur , *hôtel royal , place du Palais royal.*

Leroi , *galerie du Louvre.*

Leroi , *passage des petits Pères , N. 7.*

Lesseit , *fils , rue Coqueron.*

Lêvi , *rue de Bourbon , faubourg Saint-Germain , N. 96.*

Lhoste.

Liancourt , *pavillon de Marsan , aux Thuilleries.*

Lom , *rue des Filles-Saint-Thomas , hôtel des Trois-Evêchés.*

Louis , *rue Christine.*

Luzignem , *rue de Choiseuil , N. 2.*

M.

Maillet , *rue Croix-des-petits-Champs ;*
N. 62.

Maisoncelle , *rue de la vieille Estrapade , au coin de celle des Poules.*

Malartic , *passage des petits Pères.*

Malboissière , *rue de Richelieu , N. 103.*

Mallet , *rue de Richelieu , près le Boulevard.*

Mallet , jeune , *rue de Richelieu , près le Boulevard.*

Mallet , jeune , *rue Montmartre , N. 235.*

Mallet , fils , *rue Montmartre , près l'égoût.*

Mandrillon , *rue des Jeûneurs N. 26.*

Maranzac , *rue Saint-Dominique , près celle d'Enfer.*

Marcilly , *rue du Jardin.*

Marigner , père , *Place Vendôme , N. 3.*

Marigner , fils , *Place Vendôme , N. 3.*

Maron , *rue Saint-Roch-Poissonnière , N. 9.*

Marsilly , *rue Chaussée d'Antin*, N. 54.
Martin.

Masson , *rue du Mail*, N. 25.

Maucune , *hôtel Dauphin*, *rue Croix-des-petits-Champs*.

Mazzei , *rue du Regard*, N. 30.

Melon , *rue d'Artois*, *hôtel d'Aubeterre*.

Méricourt , *rue du Mail*, N. 29.

Mestre , *rue du Colombier*.

Mezy , *rue des petites Ecuries*, près
celle Poissonnière.

Michel , *petit hôtel de Bouillon*, *quai
des Théatins*.

Mirabeau , l'aîné , *Chaussée d'Antin*,
N. 69.

Mirat , *rue Croix-des-petits-Champs*.

Mollien , *rue de la Michodière*, N. 9.

Mommorency , *rue Saint-Dominique*,
hôtel de Luynes.

Monneron , *hôtel de Longueville*.

Monestier , chez M. Louis Jullien , *rue
Simon-le-Franc*.

Montz , *rue Bergère*, N. 16.

Moreau

Moreau de Saint-Mery, *rue Plâtrière,*

N. 12.

Morel, *rue Bardubec,* N. 9.

Monge, *rue des petits Augustins,*

N. 28.

Montagu.

Mourgue, *rue de Grammont,* N. 17.

N.

Narbonne, *au Luxembourg.*

O.

P.

Pajou, *au Louvre.*

Pange, *rue Vivienne,* N. 19.

C

- Paris, *rue et hôtel de Richelieu.*
- Pastoret, *colonade de la Place Louis XV.*
- Payen, *rue du faub. St-Honoré, N. 9.*
- Péchevin, *rue des Filles-St-Thomas,*
passage des petits Pères.
- Perier, *Chaussée d'Antin, N. 72.*
- Perigord, *hôtel de Grammont, rue de*
Bourbon-Saint-Germain.
- Perigord, *rue de l'Université.*
- Perigord, évêque d'Autun, *rue de*
l'Université, vis-à-vis celle de Beaune.
- Perignon, *rue Plâtrière.*
- Perrochel, *rue Saint-Dominique, à*
côté de Belle Chasse.
- Peyrac, *rue Poissonnière, N. 162.*
- Pillet, *rue du Parc-royal.*
- Pilos, *rue Sainte-Apolline.*
- Pinon, *rue de Clery, N. 64.*
- Pinsot, *rue du Mail, N. 30.*
- Piquet, *Place Vendôme, N. 23.*
- Piscatory, *rue Saint-Thomas-du*
Louvre, N. 49.
- Pitra, *hôtel de Gèvres, rue Croix-des-*
petits-Champs.

(51)

Poignot , *rue St-Denis , près l'Apport-Paris.*

Pomard.

Pomaret , fils , *rue de Richelieu , hôtel de Chartres.*

Pommery , *rue Basse du Rempart , N. 6.*

Pontecoulant , *rue d'Anjou-Saint-Honoré , N. 123.*

Potier , *rue Rochechouart , N. 9.*

Praslin , *rue du Bacq , N. 9.*

Prédicant , *rue du Petit-Lion.*

Prony , *Hôtel des Invalides..*

Q.

Quillet , *rue des SS. PP. hôtel de Pons.*

R.

Ramond , *rue de Clichy , barrière
blanche , N. 40.*

Ravel , *rue des Deux-Portes-Saint-Sau-
veur.*

Ravel (Louis) , *rue des Deux-Portes-
Saint-Sauveur.*

Reboul , *rue Favart , N. 2.*

Recamier , *rue Neuve-des-bons-Enfans ,
N. 14.*

Reibaz , *rue des Portes , près celle du
Cheval vert.*

Resnier , *rue du Doyenné , N. 28.*

Rhulières , *Boulevard Saint-Martin.*

Ribeyre , *rue des Filles-Saint-Thomas ,
hotel des Trois-Evêchés.*

Richard , *rue Saint-Honoré , vis-à-vis
Saint-Roch.*

Rilliet , l'aîné , *rue Montmartre , près
celle des Jeûneurs.*

Rillet , jeune , *rue Montmartre , près
celle des Jeûneurs.*

Rougemont , *rue Croix - des - petits -
Champs.*

Roederer , *rue Montmartre , près l'hotel
d'Uzès.*

Rouillé , *aux colonades de la Place
de Louis XV.*

Rumare , *place des victoires.*

Ruysch , *hotel de Montpensier , Palais
royal.*

S.

Sabatier , *Place Vendome , N. 23.*

Salvan , *rue des Filles-Saint-Thomas ,
N. 15.*

Sancé , *rue d'Enfer , N. 119.*

Saux , *à l'Hotel-Dieu.*

Savalette , *rue Saint Honoré.*

Sainte - Croix , *rue du faubourg Pois-
sonnière , N. 18.*

Saint-Gervais.

Saint - Martin , *rue des Fossés-Saint-Victor* , N. 12.

Scherer , *hotel de l'Europe* , *rue Notre-Dame-des-Victoires*.

Second , *rue de Caumartin* , N. 21.

Semonville , *rue Taitbout*.

Senoverl ; *ancien hotel de Cavannac*.

Séran , *rue de Bourbon-Saint-Germain* ,
N. 165.

Sesseval , *rue de Bourbon*.

Shée , *Palais royal*.

Short , *ancienne Barrière de Chaillot*.

Siau , *rue Neuve-des-Capucines* , N. 74.

Sicardy , *rue Notre-Dame-des-Victoires* ,
N. 19.

Sieyes , *rue Saint-Honoré* , N. 273.

Stael , *rue du Bacq* , N. 96.

Suard , *rue de Louis-le-Grand* , N. 7.

- Talon , *rue Saint-Florentin* , N. 6.
- Tassin , l'aîné , *rue Neuve-des-petits-Champs*.
- Tellez d'Acosta , *rue des Trois Poyillons*.
- Telusson , *rue de Paradis* , faubourg *Poissonnière*.
- Texier , *rue de Bonne Nouvelle*.
- Thiery , *rue Saint-Dominique* , faubourg *Saint-Germain* , N. 27.
- Thouin . - *au Jardin du Roi*.
- Thouret , *Quai Malaquais*.
- Thouret , *rue Pavée* , au *Marais*.
- Toulongeon , *rue Neuve-du-Luxembourg* , N. 56.
- Tourolle , *rue du Temple* , près *l'Egoût*.
- Tracy , *rue de Bourbon* , N. 41.
- Treilhard , *rue des Mâçons* , N. 25.
- Trial , *rue Favart*.
- Tronchin , *rue d'Antin*.
- Trudaine , *Place Louis XV*.

Trudaine de la Sablière , *Place Louis XV.*

Trudon , *rue de l'Arbre-sec.*

Trudon des Ormes , *rue Sainte-Anne ,
N. 70.*

V.

Valekiers , *rue d'Angoulême , faubourg
Saint-Honoré.*

Valence , *Chaussée d'Antin.*

Aug. Vandenyver , *rue Vivienne , N.
24.*

Vandenyver , père , *rue Vivienne ,
N. 24.*

Vandenyver , fils , *rue Vivienne ,
N. 24.*

Vandermonde , *rue de Charonne.*

Vanstaphort , *hôtel de Beaujolais ,
Palais royal.*

Vieillard , *à Passy.*

Verdina, *rue Notre-Dame-des-Victoires*,
N. 8.

Verrier, *Cul-de-sac des petits Pères*.

Villard, *rue d'Amboise*, hôtel de la Com-
pagnie d'assurance, No 12.

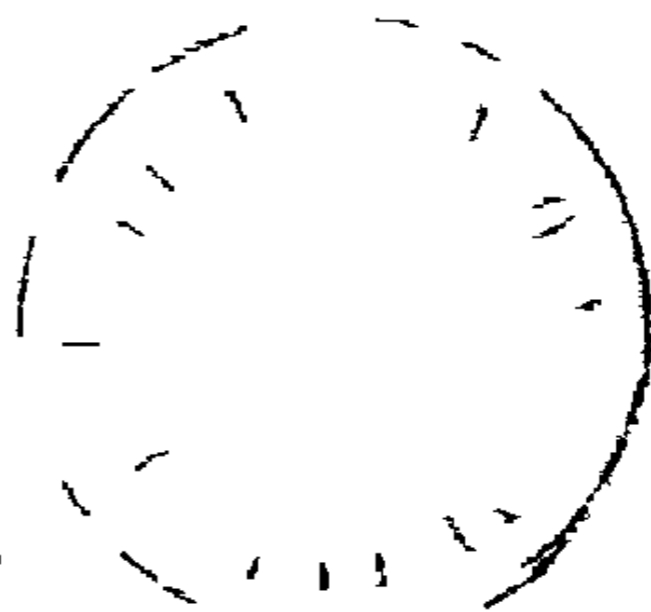
Villeminant, *rue de Bondy*, N. 50.

Villeminot, *rue Vivienne*, N. 24.

Villette, *près le Pont royal*.

Voisin, *rue Dauphine*, N. 4.

Villy, *rue Neuve-Saint-Augustin*, hôtel
Dannemarck.



W.

Witt, *rue Neuve-des-Mathurins*, N. 48.

